

## *L'accueil des familles envoyées par le JE ou l'ASE*

*Chantal Magnant, administratrice FFER*

*Journée sur les visites médiatisées*

*Angers, 29 mars 2010*

### **I°) Indications**

Le Point Rencontre accueille des situations adressées par le Juge des Enfants ou par l'Aide Sociale à l'Enfance dans les mêmes conditions que les autres situations. Nous pensons qu'il est un cadre adapté :

- Pour les familles qui ont un contentieux avec l'ASE (retrait non accepté, situations où l'ASE a fait un signalement pour maltraitance)
- Quand les situations sont bloquées.
- Pour les enfants de l'ASE qui sont confiés à un lieu de vie.
- Quand le droit de visite doit avoir lieu le samedi.

Remarque : Nous avons un certain nombre d'ordonnances de JAF dont les enfants font l'objet d'une mesure éducative.

### **II°) Les limites.**

Nous ne faisons pas de visites médiatisées au sens de M BERGER, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas assurer des rencontres qui représentent un risque pour les enfants. Nous ne pouvons pas accepter les familles qui pourraient perturber la sérénité du lieu (personnes sous l'emprise de l'alcool ou de produit toxique, non respect du cadre.)

### **III°) Analyse de ces situations.**

Remarque : Souvent les situations ASE ne sont pas réellement différentes des situations envoyées par le JAF et souvent elles ne sont pas plus difficiles. Un très grand nombre de situations JAF sont adressées en raison d'une carence grave du parent visiteur.

#### 1. Les parents

«Je ferais sauter le globe pour prouver à mon fils combien je l'aime, mon fils c'est la chair de ma chair, le sang de mon sang».

Cette remarque de ce père témoigne à la fois de son attachement et de la particularité du lien qui est caractérisé par l'indifférenciation. L'enfant est le même, le prolongement de son parent. Les parents ASE sont souvent des parents cassés, disqualifiés, stigmatisés, parfois condamnés, et parfois à cause de l'enfant qu'ils viennent rencontrer après avoir dénoncé des maltraitances. Ces parents nous paraissent souvent très carencés, inadéquats et ils soulèvent en nous des réactions de surprises, de sidération, néanmoins, ils témoignent d'un attachement à leurs enfants. Nous observons peu d'absentéisme chez ces parents, il n'y a pas réellement de refus de la part des enfants. Mais que dire de cet attachement ? Cet attachement ne renvoie pas à une réelle fonction parentale telle que nous pouvons la penser. Nous pouvons observer :

Un doute de leur identité de parent. Parfois ils expriment un doute et sont en quête de réassurance sur leur identité de parent. Un père demandait à son fils « dis moi que je suis ton père » comme s'il en doutait.

La fonction parentale est souvent réduite à une caractéristique. Être parent signifie "faire des câlins" ou "placer de l'argent sur un compte" ou "acheter des jouets" ou "jouer au ballon" ou au contraire "se fâcher, être sévère, apprendre la politesse".

Le lien de filiation narcissique. "C'est ma chair, c'est mon sang".

A la naissance de l'enfant, dans toute famille, il y a un mouvement de "re - connaissance". Dans ces familles, pour qu'il y ait reconnaissance il faut que l'enfant soit perçu comme totalement identique. Le parent ne peut percevoir l'enfant dans sa dimension de sujet, il doit être totalement semblable car toute différence peut faire séparation. Il existe aussi un mouvement partagé de "séduction narcissique" particulièrement décrit par RACAMI ER. C'est-à-dire que le parent se sent valorisé par un enfant qu'il voit comme merveilleux et inversement l'enfant se sent idéalisé par l'importance qu'il a pour ce parent. Dans certaines situations, il ne peut y avoir de limite à cette séduction narcissique.

Nous observons donc :

Une très grande inadéquation entre le parent et son enfant. Le parent ne peut se représenter quels sont les besoins propre à son enfant. L'inadéquation vient surtout du fait que le parent ne peut penser son enfant comme différent de lui. Par exemple une mère a offert à sa fille de 8 ans un corsage de taille adulte, une autre, en arrivant au Point Rencontre, habillait systématiquement sa fille avec les mêmes habits qu'elle portait. L'enfant est lui ou l'enfant est un bien une possession sur laquelle ils ont tous les droits. Il existe un lien d'emprise, emprise au sens de l'agrippement qui entrave toute autonomie.

Une impossibilité à donner la moindre frustration. Ils ne peuvent rien refuser à leurs enfants. Ils ne peuvent poser une limite, donner un interdit, cela d'autant moins qu'ils ne voient leur enfant que quelques heures par mois.

Ils souffrent de l'absence de leur enfant et ils cherchent à combler ce manque par un envahissement d'objets parfois totalement inadaptés comme cette mère qui arrivait

avec un caddie de chaussures pour son fils de 9 ans. Autre exemple : un père demandait que sa fille soit filmée tout le temps où il n'était pas avec elle, pour ne rien perdre.

## 2. Pour l'enfant.

Nous observons différentes positions :

L'enfant accepte cette position de collage et de soutien à son parent, il n'y a pas de conflits majeurs, pas d'opposition, parfois un discours qui soutient le parent et qui nie les difficultés. Parfois ils sont dans une position de soutien comme cet enfant de 4 ans qui dit à son père en partant du Point Rencontre « passe une bonne soirée mon papa. » C'est une question qui a fait débat, nous avons envie que l'enfant soit à une place d'enfant, mais il est important, dans un premier temps, d'écouter l'enfant qui parle de la place qu'il a choisi en ayant le souci de faire advenir sa parole de sujet. Il s'agit de comprendre pourquoi il a choisi cette place là plutôt que de vouloir pour lui une position idéale. Dans ces conditions, une rupture ne peut avoir de sens, ne peut être acceptée, néanmoins un accompagnement pour un décollement est nécessaire.

Émergence de souvenirs douloureux. La rencontre réveille la souffrance de l'abandon ou d'autres souvenirs douloureux. Bien souvent, la rencontre se passe bien, mais après l'enfant manifeste des difficultés (cauchemars, tristesse, opposition.) Ces réactions, après la rencontre ne sont pas toujours comprises par la famille d'accueil ou par les éducateurs.

Conflit de loyauté. Il y a un travail à faire avec les familles d'accueil qui sont confrontées à de nouvelles difficultés avec l'enfant et qui craignent l'influence des parents. Parfois, les mères expriment le désir d'accueillir l'enfant chez elle, ou reprochent à la famille d'accueil de faire couper les cheveux de sa fille ou de ne pas l'habiller avec une robe.

Le besoin d'être différencié. Si certains enfants acceptent une relation fusionnelle, certains sont angoissés par l'idée d'être semblable. (Un garçon nous demandait si c'était vrai qu'un enfant ayant été violé devenait violeur.) Nous n'hésitons pas à nommer les difficultés du parent pour introduire une différence et soutenir l'enfant dans le deuil d'un parent idéal. Il est également rassurant pour un enfant de nommer la maladie de son parent "il a des délires" en précisant que ce n'est pas héréditaire.

## **IV°) Nos outils.**

1. Un accueil collectif nous permet de mettre du jeu et de protéger l'enfant d'une emprise trop grande ou d'un aspect pathologique. Parfois, nous sommes restées auprès d'une mère très perturbée en l'invitant à regarder son enfant qui jouait avec d'autres enfants.

2. Importance d'un travail en équipe. Ce qui est important c'est l'alternance entre présence et absence des intervenants et le fait que nous sommes plusieurs à intervenir successivement. Nous observons que c'est souvent après notre départ, dans ce temps où

ils sont seuls, dans cet "entre deux" moments d'échanges que la pensée se construit, que le parent ou l'enfant trouvent une solution. Le temps de réunion est très important (3h d'interventions par mois pour 5 H de réunions.) Les réunions nous permettent de croiser nos observations, de leur donner un sens, d'analyser et de comprendre le fonctionnement de la famille et d'élaborer des objectifs de travail.

### **V°) Nos objectifs de travail.**

1. Le soutien narcissique apporté aux parents dédouane l'enfant d'une mission de soutien. Il est essentiel de reconnaître le parent dans son identité de parent et d'accepter ses réponses inadéquates ou même violentes en leur donnant un sens. Dire à une mère qui attrape son fils alors que celui-ci demande à être consolé "vous n'avez sans doute pas été consolée dans votre enfance" ou dire à cette mère qui ne peut accepter le placement de sa fille et qui l'habille comme elle "vous êtes tellement pareilles que vous pouvez penser que si on vous sépare vous ne pourrez pas vivre".

2. Faire que les parents aient confiance en leur parole. Cela pose la question de la confidentialité. Les parents ne croient pas en leur parole et ils se sentent comme étrangers aux décisions qui sont prises. Nous observons deux attitudes apparemment contradictoires. Certains ne peuvent pas croire à notre confidentialité. Par suite il y a impossibilité à créer un lien de confiance, ils se sentent surveillés, persécutés. Un travail ne peut être fait que lorsqu'ils sont convaincus de la confidentialité.

D'autres, au contraire nous demandent un rapport car ils sont persuadés que le juge ou l'éducateur ne vont pas les croire. Ce manque de confiance dans leur parole est renforcé par le fait que leur enfant a pu les accuser et des décisions ont été prises à partir des dires de l'enfant.

3. Avoir une posture de jeu. Mettre du jeu/Je.

Au Point Rencontre, il est important de savoir saisir la balle au bond, c'est-à-dire qu'il nous faut être créatif, imaginatif. Le jeu est un outil très important.

Observer la capacité à jouer d'une famille nous informe sur le fonctionnement familial. Parfois, dans certaines familles, il est impossible de jouer. Parfois le jeu n'est qu'une occupation ou une excitation (jeux de mains, jeux de vilains). Mais dans des jeux collectifs (ballon, baby foot) nous observons des connivences entre les membres d'une famille. Parent et enfant partagent des émotions communes.

Le jeu est un médiateur très utile pour que "ici et maintenant" se vivent des relations autres. Mettre du jeu peut s'entendre aussi au sens "de-serrer".

Par le jeu, le parent peut renouer avec son infantile et mieux comprendre son enfant.

Il est important de structurer le jeu et de donner des règles du jeu.

C'est aussi par le jeu que nous pouvons ouvrir à l'intersubjectivité. C'est en mimant la réaction de l'autre que nous pouvons faire comprendre le point de vue de l'autre.

C'est aussi par le jeu et en particulier par le jeu de mot que nous pouvons transformer une réalité douloureuse en lui donnant un sens, par exemple "dire à un enfant : tes parents crient parce qu'ils ne s'entendent pas" transforme une réalité angoissante en une réalité douloureuse mais plus acceptable. Nous pouvons avoir dans l'esprit le film de BELLINI "la vie est belle" où le père traduit les paroles de l'officier allemand en un jeu d'aventure, jouant par là un rôle de pare-excitation pour son enfant.

## **VI°) Conclusion.**

Pour travailler avec ces familles adressées par le JE ou l'ASE, il faut utiliser l'attachement entre parent et enfants comme un levier pour permettre à ses parents d'être le plus parent possible et permettre à ses enfants de se construire comme sujet à partir de leur histoire. Il s'agit d'introduire du jeu/Je pour que l'attachement laisse un espace propre à chacun et n'évolue pas vers un agrippement, un serrage, ne fasse pas ligature. Plusieurs fois, en fin de PR, les mères acceptaient le placement reconnaissant qu'ils étaient bien.

Il faut du temps. Les effets du temps sont aussi sur nous ; au début nous sommes souvent dans la sidération, nous nous sentons désarmé, puis nous sommes surpris étonné par des réactions, des échanges, et finalement nous portons un regard empreint de sympathie, d'humour et nous pouvons alors évoquer les difficultés de ce parent.

Notre cadre ne peut pas répondre à toutes les situations ASE mais nous avons souligné comment notre cadre de travail présente un intérêt pour ces familles. Il faut souligner l'intérêt d'un travail complémentaire entre la position du juge qui dit la loi (dit la limite à l'attachement qui ne doit pas être une entrave au développement de l'enfant) et le Point Rencontre qui en s'appuyant sur l'ordonnance permet une intégration de la loi. Si une ordonnance est vécue comme restrictive et sévère, pour nous c'est l'occasion de reparler des faits qui ont motivé la décision du juge et de dire au parent que pour nous il n'est pas que ça, et sans nier la gravité des faits, nous tendons à leur donner un sens.